INDICATEUR 3 Document 3.1 · Cohérence CFA / entreprise

CHR Talent

PROCÉDURE

COOPÉRATION CFA – ENTREPRISE

Organisation de la liaison entre formateurs référents et maîtres d'apprentissage

Indicateur / document	IND 3 – Doc. 3.1	**Base légale**	Art. L. 6231-2 C. trav.
Mission réglementaire	Mission 3 – Cohérence formation CFA / entreprise (L. 6231-2, 3°)	**Diffusion**	Équipe pédagogique, maîtres d'apprentissage, apprentis
Rédaction	Margaux Bozburun, responsable pédagogique	**Validation**	Arash Mortazavi, directeur

1. OBJET ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

La présente procédure organise la coopération entre les formateurs de CHR Talent et les maîtres d'apprentissage des entreprises d'accueil, afin d'assurer la cohérence entre la formation dispensée au CFA (à distance, en classe virtuelle ou en présentiel) et la formation pratique en entreprise.

Elle répond à l'article **L. 6231-2, 3° du Code du travail** : le CFA a pour mission « d'assurer la cohérence entre la formation dispensée en son sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage ». Elle s'articule avec le suivi des apprentis formés à distance (11°) et l'évaluation des compétences (12°).

Elle s'appuie sur le **Livret d'apprentissage CHR Talent**, qui formalise les engagements réciproques de l'entreprise, du CFA et de l'apprenti, et sur la **fiche de liaison et grille d'évaluation tripartite** (Doc. 3.2).

2. FORMATEURS RÉFÉRENTS

Chaque apprenti est suivi par un formateur référent, interlocuteur pédagogique unique du maître d'apprentissage :

Formation	RNCP	Formateur référent	Coordination pédagogique
Assistant ressources humaines (ARH)	RNCP35030	Margaux Bozburun	Margaux Bozburun – 06 71 44 04 37
Responsable d'établissement marchand (REM)	RNCP38666	Margaux Bozburun	Margaux Bozburun – 06 71 44 04 37
Négociateur technico-commercial (NTC)	RNCP39063	Bigot Marseille	Margaux Bozburun – 06 71 44 04 37
Manager d'établissement marchand (MEM)	RNCP41853	Marc Duarte	Margaux Bozburun – 06 71 44 04 37

Formation	RNCP	Formateur référent	Coordination pédagogique
Conseiller de vente (CV)	RNCP37098	Marc Duarte	Margaux Bozburun – 06 71 44 04 37

3. ACTEURS ET RESPONSABILITÉS

Acteur	Rôle dans la coopération	Support
Formateur référent : Margaux Bozburun (ARH, REM), Bigot Marseille (NTC), Marc Duarte (MEM, CV)	Interlocuteur du maître d'apprentissage ; conduit les entretiens tripartites ; renseigne la fiche de liaison ; fait le lien avec les contenus de formation	Fiche de liaison Doc. 3.2
Responsable pédagogique (Margaux Bozburun)	Affecte le formateur référent ; planifie les entretiens tripartites ; présente le bilan au Conseil de perfectionnement	Tableau de suivi pédagogique
Chargés d'admission et de placement	Recueillent les coordonnées du maître d'apprentissage à la signature du contrat et transmettent le kit d'accueil entreprise	Fiche entreprise
Maître d'apprentissage	Organise la progression en entreprise ; participe aux entretiens tripartites ; renseigne le livret ; informe le CFA de toute difficulté	Livret d'apprentissage
Apprenti(e)	Tient à jour le livret d'apprentissage ; s'auto-positionne ; présente ses missions lors des entretiens	Livret d'apprentissage
Référent handicap (Arash Mortazavi)	Intervient lorsque des adaptations sont nécessaires au CFA ou en entreprise	Projet d'accueil personnalisé

4. DÉROULEMENT DE LA COOPÉRATION

Étape	Échéance	Responsable	Contenu	Trace
1. Transmission du kit entreprise	À la signature du contrat	Admission / placement	Programme, calendrier d'alternance, livret d'apprentissage, coordonnées du formateur référent, présente procédure	Courriel d'envoi
2. Prise de contact	Dans les 15 jours suivant le début du contrat	Formateur référent	Présentation, vérification des missions confiées au regard du référentiel	Fiche de liaison (partie A)
3. Entretien tripartite d'intégration	Dans les 2 mois suivant le début du contrat	Formateur référent, maître d'apprentissage, apprenti (et représentant légal si mineur)	Bilan d'intégration, ajustement du parcours, objectifs du semestre (en visioconférence ou par téléphone)	Fiche de liaison complétée et transmise

Étape	Échéance	Responsable	Contenu	Trace
4. Entretien tripartite de suivi	Chaque semestre	Formateur référent	Évaluation sur les 3 axes du livret et sur les compétences du référentiel	Grille Doc. 3.2 et checklist validée
5. Positionnement-bilan	Fin de chaque semestre	Maître d'apprentissage et apprenti	Auto-positionnement et positionnement par le maître d'apprentissage dans le livret	Livret d'apprentissage
6. Information des maîtres d'apprentissage	Chaque année	Responsable pédagogique	Référentiels, calendrier d'examens, rôle du maître d'apprentissage, égalité, prévention du harcèlement et des discriminations	Support et liste de diffusion
7. Bilan annuel	Conseil de perfectionnement	Direction	Relations avec les entreprises et suites données	Compte rendu du Conseil

5. OUTILS DE LIAISON

- **Livret d'apprentissage CHR Talent** : document de liaison tenu par l'apprenti et visé par le maître d'apprentissage.
- **Fiche de liaison et grille d'évaluation tripartite** (Doc. 3.2) : support des entretiens tripartites, avec checklist de validation.
- **Plateforme de formation et groupes d'échange** : suivi de l'assiduité et de la progression à distance.
- **Questionnaires** formateurs et apprentis : retours sur l'articulation entre théorie et pratique.

6. GESTION DES DIFFICULTÉS

1. Toute difficulté signalée par le maître d'apprentissage, l'apprenti ou le formateur est notée dans la fiche de liaison (partie E).
2. Le formateur référent organise un échange sous 5 jours ouvrés et informe la responsable pédagogique.
3. Une difficulté sociale ou matérielle déclenche la procédure d'accompagnement social et matériel (Doc. 6.1).
4. En cas de risque de rupture, une médiation est proposée (CFA, médiateur consulaire) ; en cas de rupture, l'apprenti poursuit sa formation et est accompagné (indicateur 5).
5. Tout signalement de harcèlement, d'agissement sexiste ou de discrimination est traité selon les procédures Doc. 7.1 et Doc. 9.2.

7. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Mode de calcul	Cible
Entretiens d'intégration réalisés dans les 2 mois	Fiches de liaison d'intégration transmises / contrats débutés	100 %
Entretiens tripartites semestriels	Fiches de suivi transmises / (apprentis × 2)	≥ 90 %

Indicateur	Mode de calcul	Cible
Information des maîtres d'apprentissage	Maîtres d'apprentissage destinataires / total	100 %

ÉLÉMENTS DE PREUVE ASSOCIÉS

Document de preuve (joint au dossier de l'indicateur)	Ce qu'il démontre
Compte rendu du Conseil de perfectionnement du 29 janvier 2026	Bilan des relations avec les entreprises partenaires (intégration des alternants, progression des compétences, adéquation aux attentes des employeurs) et participation de l'équipe pédagogique et d'une représentante des apprentis.
Fiches de poste CHR Talent avec titulaires (Doc. 3.3)	Organisation des fonctions de formateur, de référent pédagogique et de chargé d'admission et de placement intervenant dans la coopération CFA / entreprise.
Fiche de liaison et grille d'évaluation tripartite (Doc. 3.2)	Support commun formateur / maître d'apprentissage / apprenti.